

COMMUNE de STOTZHEIM
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
 Canton de BARR

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 août 2015

à 19 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoint(e)s : Céline MASTRONARDI, André METZ et Michèle FETZER

Les Conseillers municipaux : Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Marc HARRER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Norbert RIESTER, Philippe SCHMITT, Benoît SPITZ.

Absents excusés : Joanne ALBRECHT et Carine GOERINGER

Procurations : Joanne ALBRECHT à Dominique LEHMANN
 Carine GOERINGER à Valérie HIRTZ

COMMUNICATIONS

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2015

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

N° 1

TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET PRÉSENTÉ PAR M. BAYER DU CAUE DU BAS-RHIN ET APPROBATION DE LA CONSULTATION POUR LE CHOIX DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

- Vu le compte rendu des Commissions Réunies, avec le CAUE du Bas-Rhin, qui a eu lieu le lundi 28 juillet, concernant le projet d'accessibilité des personnes à mobilité réduite pour les locaux de la mairie,
- Vu la délibération du 1^{er} septembre 2014 par laquelle le Conseil décide d'effectuer les relevés pour le bâtiment de la mairie par Pierre KOCH, architecte,
- Vu la délibération du 1^{er} décembre 2014 par laquelle le Conseil décide de s'engager dans l'agenda d'accessibilité programmé pour la Mairie,
- Vu la délibération du 16 février 2015 par laquelle le Conseil approuve la convention de maîtrise d'œuvre avec le CAUE du Bas-Rhin,
- Vu le compte rendu des Commissions Réunies réunies le 8 juin 2015 avec M. BAYER du CAUE du Bas-Rhin pour le dossier d'accessibilité mairie ; le nouveau projet, suite à la première réunion du 23 mars 2015, ayant été présenté aux membres,
- Entendu M. BAYER du CAUE du Bas-Rhin qui présente aux membres le chiffrage des travaux avec les options retenues par les membres du Conseil,
- Considérant les différentes remarques et demandes exposées ce jour par les membres,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de réaliser le projet école établi par le CAUE, sur la base du montant des travaux de 450 000 € HT,

- AUTORISE le Maire à organiser la consultation nécessaire au choix d'un maître d'œuvre,
- PRÉCISE que l'appel d'offres sera établi par le CAUE du Bas-Rhin et sera transmis par M. BAYER début septembre 2015,
- CHARGE le Maire de solliciter des devis pour le diagnostic amiante de la mairie,
- CHARGE la Commission d'Appel d'Offres de suivre le dossier des travaux d'accessibilité de la mairie,
- CHARGE le Maire de solliciter les subventions possibles pour ce type de travaux et d'études.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 2

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

- Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée par Me Philippe WALTER, Notaire à EPFIG, concernant la vente d'un immeuble bâti, cadastré en section 6 n° 21, d'une superficie de 10,11 ares, sis 48 rue de Benfeld à STOTZHEIM, appartenant à M. Manuel RIEHLING,
- Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée par Me Philippe WALTER, Notaire à EPFIG, concernant la vente d'un terrain bâti, cadastré section 51 parcelle 280/46 de 7,15 ares, sis 12 rue des Mimosas, appartenant à Mme Eva MENARD veuve LERICHE, M. Jean LERICHE et Mme Marie LERICHE épouse METZ,
- Considérant que les immeubles en question sont soumis au droit de préemption urbain,
- Considérant cependant que l'acquisition de ces immeubles ne présente pas d'intérêt pour la Commune,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de ne pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de ces cessions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 3

INFORMATION SUR LA NOUVELLE PROCÉDURE DES DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner)

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 16 février 2015, approuvait le transfert de compétences de la commune de Stotzheim au profit de la Communauté de Communes Barr-Bernstein par modification subséquente de ses statuts.

Par arrêté préfectoral du 23 mars 2015, portant extension des compétences, définition de l'intérêt communautaire et modification des statuts, la Communauté de Communes Barr-Bernstein exerce désormais à compter de cette date, la compétence en matière de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Ainsi, en vertu de l'article L.211-2 du Code de l'Urbanisme, la compétence d'un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre en matière de plan local d'urbanisme, emportait sa compétence de plein droit s'agissant du Droit de Préemption Urbain (DPU). Que par conséquent, la Communauté de Communes étant dorénavant titulaire du DPU à la place des Communes membres, elle seule pouvait instituer et exercer le DPU (sans qu'il soit d'ailleurs nécessaire de disposer d'un PLU-I approuvé).

Une délibération a été prise par le Conseil de Communauté en sa séance du 30 juin dernier, afin d'instituer le DPU d'une part, puis dans le cadre de son exercice, de le déléguer aux communes à l'occasion de l'aliénation d'un bien, en vue de réaliser des actions ou des opérations entrant dans le champ des compétences communales.

Les mesures de publicité arrivées à leurs termes le 14 août dernier, la Commune doit désormais à compter de cette date, transmettre à la Communauté des Communes Barr-Bernstein, dans les meilleurs

délais, les Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie, accompagnées d'un formulaire de transmission informant de son souhait ou non de préempter.

Le Conseil sera informé des demandes reçues en mairie en point Divers lors des séances du Conseil municipal mais ne sera plus compétent pour délibérer à ce sujet.

La demande suivante, reçue en mairie le 24 août dernier, a été transmise à la Communauté des Communes Barr-Bernstein : déclaration d'intention d'aliéner déposée par Me Suzanne LEHN-de DAMAS, Notaire à MOLSHEIM, concernant la vente d'un appartement avec cave et 2 parkings, cadastré en section 1 n° 125/62, sis 18 rue de Benfeld à STOTZHEIM, appartenant à M. Roger KRETZ.

Le Conseil prend acte de cette information.

N° 4

NUMÉROTATION 4 RUE DES ROSES

- Vu la délibération du 2 décembre 2013 par laquelle le Conseil municipal décide de renuméroter la rue des Roses et approuve le projet de renumérotation des Commissions Réunies,
- Vu le permis de construire n° PC 067 481 13 R0008 accordé le 15 octobre 2013 à Mme Caroline MEYER et M. Pierre BAUMERT pour la transformation d'un bâtiment en deux logements,
- Considérant qu'il est nécessaire d'attribuer des lettres au n° 4 de la rue des Roses au vu des deux logements,
- Considérant que la numérotation des maisons constitue une mesure de Police Générale que le Maire peut prescrire en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L. 131-2 du Code des Communes,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'attribuer :
 - le numéro 4 A rue des Roses à Mme Caroline MEYER et M. Pierre BAUMERT,
 - le numéro 4 B rue des Roses à M. Stéphane MEYER,
- DIT que la nouvelle numérotation prendra effet au 1^{er} septembre 2015,
- CHARGE le Maire d'informer les différentes administrations de ce changement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 5

SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FAÇADES

- Vu la délibération du 5 novembre 2001 fixant les taux en euros et les critères applicables à compter du 1er janvier 2002 pour le subventionnement des travaux de restauration des bâtiments,
- Vu la délibération du 8 avril 2013 validant la convention de partenariat au titre du programme d'intérêt général (PIG) Rénov'Habitat 67 et de la valorisation du patrimoine alsacien,
- Vu le dossier de demande de subvention communale pour ravalement de façades présenté par Monsieur Jean-Marie OURY pour les travaux de peinture réalisés sur son immeuble sis au 12 rue de Benfeld à Stotzheim,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'allouer la subvention suivante :
 - à Monsieur Jean-Marie OURY : 60 m² à 3 €, soit 180€, pour les travaux de peinture,
- PRÉCISE que cette subvention sera imputée à l'article 6574 "Subventions patrimoine bâti" prévu au budget primitif 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACCEPTATION DE REMBOURSEMENTS DE SINISTRES

- Vu les déclarations de sinistres pour :
 - le lampadaire accidenté par l'entreprise SOBATRA rue des Tilleuls,
 - l'acte de vandalisme sur deux lampadaires,
 - le choc de véhicule sur le lampadaire situé rue des Mimosas,
- Vu les factures payées et en cours de paiement par la Commune pour ces dégâts,
- Vu la proposition de dédommagement d'un montant de 1 544,52 € et 900,00 €, soit 2 444,52 € TTC, par Groupama Assurances, pour les 2 lampadaires concernant l'acte de vandalisme,
- Vu la proposition de dédommagement d'un montant de 1 068,00 € TTC, par Groupama Assurances, pour le lampadaire rue des Mimosas,
- Vu la proposition de dédommagement d'un montant de 1 336,80 € TTC, par CAM BTP, pour le lampadaire rue des Tilleuls,
- Considérant que ni les dépenses ni les recettes induites par ces sinistres n'ont été prévues au budget primitif 2012,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE pour solde de tout compte la somme de 1 544,52 € et 900,00 €, soit 2 444,52 € TTC versée par Groupama Assurances, pour les 2 lampadaires concernant l'acte de vandalisme,
- ACCEPTE pour solde de tout compte la somme de 1 068,00 € TTC versée par Groupama Assurances, pour le lampadaire rue des Mimosas,
- ACCEPTE pour solde de tout compte la somme de 1 336,80 € TTC versée par CAM BTP, pour le lampadaire rue des Tilleuls.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 7

VÉRIFICATION ÉLECTRIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

- Vu le décret n° 2010-1016 du 30 août 2010 relatif aux obligations de l'employeur pour l'utilisation des installations électriques des lieux de travail,
- Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 relatif aux vérifications ou processus de vérification des installations électriques ainsi qu'au contenu des rapports correspondants,
- Considérant que le contrat de vérification électrique est arrivé à échéance et qu'il est nécessaire de procéder au contrôle en 2015 pour les bâtiments communaux à savoir : la Mairie, le dépôt communal, l'école, la bibliothèque, la salle multi-associative, la chaufferie, l'église et le presbytère,
- Vu les devis recueillis,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de retenir l'entreprise APAVE, sise 67750 VENDENHEIM, Offre n° 1514173 du 24/07/2015 pour un montant HT de 645,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le contrat pour la vérification,
- PRÉCISE que le contrat est établi pour un an sans renouvellement tacite, une nouvelle consultation sera réalisée en 2016, la Commune prévoyant des travaux pour certains bâtiments.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DIVERS ET COMMUNICATION

8.1. Comptes rendus des Commissions Communales

- **École/Jeunesse** : les membres de la Commission se sont réunis le 8 juillet à 19 h 00 pour discuter des activités extra-scolaires proposées par la Commune. La prochaine réunion aura lieu le 10 septembre à 20 h 00.
- **Vie locale** : les membres de la Commission se sont réunis le 25 août à 19 h 00 concernant le 50e anniversaire du jumelage, le 11 novembre, le 19 novembre et la Fête de Noël.
- **Nettoyage de la rivière**: les membres du Conseil ont procédé au nettoyage de la rivière le 27 août dernier. Un article paraîtra dans les DNA à ce sujet.

8.2. Résultats concours fleurissement 2015

Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, présente les résultats du concours de fleurissement 2014 du Pays de Barr et du Bernstein. La place de la mairie a reçu le prix d'Excellence et recevra donc cette année les lauréats des Communes Barr-Bernstein à la mairie pour la remise des prix le jeudi 19 novembre 2015 à 18 h 00.

M. et Mme Robert GILG ont reçu le prix d'excellence dans la catégorie « Maisons avec jardin visible de la route ». M. et Mme Christian LAMMER ont reçu le 1^{er} prix dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement » et M. et Mme Hubert CROMER ont reçu le 3^{ème} prix dans la même catégorie. Un article paraîtra à ce sujet dans le prochain bulletin municipal.

8.3. Compte rendu Correspondant Défense

M. Marc HARRER, membre du Conseil, correspondant défense de la Commune, fait le compte rendu de la réunion d'information des correspondants défense qui s'est tenue à Molsheim le 28 mai 2015.

8.4. Compte rendu de l'installation du matériel des écoles

Mme Michèle FETZER, adjointe au Maire, fait le compte rendu de l'installation du matériel des écoles qui a eu lieu au mois d'août. Mme FETZER informe que la Commune devra encore acheter 7 souris pour les nouveaux ordinateurs portables installés ainsi qu'une armoire à roulettes pour le matériel vidéo de la maternelle, afin de pouvoir le déplacer d'une salle de classe à l'autre. Deux câbles sont en attente et seront livrés prochainement pour finaliser l'installation. De plus, l'installation du contrôle parental s'effectuera ce mercredi par M. Marc HARRER, membre du Conseil. L'ancien matériel sera débarrassé et transmis à Emmaüs ou à la déchetterie. Mme Dominique LEHMANN, membre du Conseil et enseignante à l'école de Duttlenheim, demande au Conseil son accord pour récupérer le matériel mis au rebut pour l'école de Duttlenheim. Le Conseil donne son accord.

8.5. 50^{ème} anniversaire du Jumelage (inscription du Conseil et cadeau à offrir)

Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, adjointes au Maire, procèdent à l'inscription des membres du Conseil pour le 50^{ème} anniversaire du jumelage qui aura lieu le dimanche 20 septembre à Orttenberg et informent le Conseil du nombre d'inscriptions pour le transport en bus. Elles présentent également le projet de cadeau à offrir à la Commune d'Orttenberg : un montage photo des réalisations de la Commune de Stotzheim et de l'Association Fleurs pour le 50^{ème} anniversaire du Jumelage. Ce montage sera tiré au format A3 et inséré dans un cadre. Le Conseil valide le choix.

8.6. Panneaux descriptifs 2^{ème} DB

Suite à la mise en place de la borne de la 2^{ème} Division Blindée, la Fondation Maréchal Leclerc de Hauteclocque propose d'accompagner et d'illustrer ces bornes par des panneaux descriptifs. Deux types de panneaux sont proposés : un panneau générique qui donne une vue d'ensemble du parcours historique de la 2^e DB et un panneau spécifique qui présente les faits qui se sont déroulés dans la commune (illustrés par des photos de l'époque). Mme Michèle FETZER, adjointe au Maire, présente au Conseil le coût approximatif de ces panneaux et propose que la Commission Communication ainsi que d'autres membres du Conseil intéressés par le sujet se réunissent afin de

travailler sur ce projet. Le Conseil approuve cette proposition. La Commission Communication ainsi que Mme Céline MATRONARDI, adjointe au Maire et MM. Didier METZ et Joseph EHRHART se retrouveront le mercredi 30 septembre 2015 pour une première réunion sur le sujet.

8.7. Bilan vente au plus offrant

Le bilan de la vente est présenté au Conseil. Le total de la vente s'élève à 259 euros. L'argent est remis officiellement à M. Didier METZ, trésorier de l'ACMECS.

8.8. Site Internet

La secrétaire présente aux membres du Conseil le projet d'amélioration du site Internet avec l'ajout de liens et informations. Le projet est validé par les membres, la secrétaire s'occupera de mettre à jour le site et la Commission Communication se réunira par la suite pour discuter des améliorations possibles à réaliser sur le site.

8.9. Courriers de plaintes reçus en mairie

Deux courriers de plaintes ont été réceptionnés en mairie concernant des problèmes de voisinage et de bruit. Le premier courrier émane de M. Jean-Marc OTT, domicilié rue d'Or, le second est anonyme et concerne l'impasse du Tabac. Une réponse écrite sera transmise aux intéressés et des contrôles seront effectués.

8.10. Rapports annuels 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, sur l'eau potable et sur l'assainissement

M. le Maire présente au Conseil les rapports annuels 2014 :

- sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, établi par le SMICTOM d'Alsace Centrale,
- sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin,
- sur le prix et la qualité du service public d'assainissement du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin.

Le Conseil prend acte. Les rapports seront consultables en mairie aux heures d'ouverture du bureau.

- La Commune d'Ortenberg expose actuellement des tableaux d'artistes de Stotzheim et d'Ortenberg. Cette exposition a vocation d'être rapatriée à Stotzheim et inaugurée le 16 octobre prochain. Les membres du Conseil souhaitent plus d'information à ce sujet. Une réunion aura lieu le vendredi 11 septembre à 19 h avec les artistes de Stotzheim pour discuter des modalités de l'exposition.
- M. le Maire demande aux membres du Conseil de choisir une couleur pour la salle multi-associative. Les membres souhaitent de préférence une teinte gris clair / mate.
- Une réunion avec l'entreprise LEDERMANN et Mme HERMANN du CAUE du Bas-Rhin aura lieu le mardi 1^{er} septembre à 18 h 30 pour l'aménagement paysager entrée EST.
- M. André METZ, adjoint au Maire, fait part au Conseil des parcelles qui seront remises en coupe pour la vente de bois de chauffage. Les locataires de chasse seront consultés pour savoir quand les travaux pourront être réalisés. Une réunion avec les locataires de chasse, les entreprises, M. ZIRNHELD de l'ONF et la Commission Forêt aura lieu prochainement, comme chaque année.
- Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, informe le Conseil de la mise en place de nouvelles boîtes aux lettres au 32 route Romaine.
- M. le Maire informe le Conseil du rassemblement général prévu le 19 septembre à 11 h 00 à Strasbourg pour manifester contre la baisse des dotations des Communes. Cette information a été communiquée par l'Association des Maires de France.
- M. Philippe SCHMITT, membre du Conseil, demande des informations concernant l'avancée des travaux pour le terrain de pétanque et informe que le bouton de mise en route de l'éclairage à l'aire de jeux a été cassé volontairement.

- M. le Maire et les adjoints informent le Conseil de la demande de Travail d'Intérêt Général (TIG) du Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Colmar pour un habitant de Stotzheim. Le jeune homme doit s'acquitter de 60 heures. Le jeune homme pourrait aider les agents communaux dans leur tâche notamment pour des travaux en forêt. Le Conseil donne son accord. Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, est chargée du dossier. Elle prendra contact avec la personne concernée pour savoir quand elle serait disponible et contactera le Conseiller Pénitentiaire.
- M. Philippe SCHMITT, membre du Conseil, demande quand le panneau de rue de l'Impasse des Jardins sera remis en place. M. le Maire se charge du dossier.
- M. Benoît SPITZ, membre du Conseil, demande également la mise en place du panneau de rue pour le chemin Allmendweg, suite à la demande des habitants de la rue. M. le Maire se charge du dossier.
- Mme Dominique LEHMANN, membre du Conseil, informe du dépôt sauvage de déchets, notamment d'électroménager, après la maison de M. Alexandre CROMER. M. le Maire va effectuer des vérifications et contacter la gendarmerie à ce sujet. Il informe également le Conseil d'un dépôt de plainte reçu cet été pour un dépôt sauvage d'amiante dans la forêt.
- La secrétaire informe le Conseil de la réunion ERDF qui aura lieu le 3 septembre prochain.
- La secrétaire présente au Conseil le courriel reçu d'Économies Habitat concernant la possibilité de recevoir une subvention supplémentaire pour des travaux d'économie d'énergie (isolation, chaudière, pompe à chaleur...). Les particuliers peuvent également en bénéficier. Le dossier sera étudié pour les travaux de la mairie et l'information transmise à la population via le bulletin municipal.
- M. Philippe SCHMITT, membre du Conseil, évoque à nouveau le problème de stationnement dans le village notamment dans l'Impasse des Jardins. La Commission Urbanisme se réunira prochainement à ce sujet.
- Plusieurs membres du Conseil signalent un problème de pollution dans la rivière. M. le Maire va contacter la gendarmerie à ce sujet.
- M. le Maire informe le Conseil que les locataires du logement sis 34 route Romaine souhaitent quitter le logement mais n'ont pas encore posé de préavis.

La séance est levée à 23 h 00

***Délibération certifiée exécutoire compte
tenu de sa réception en Sous-Préfecture
le 14 septembre 2015
Extrait certifié conforme,
Le Maire***

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STOTZHEIM
DE LA SÉANCE DU 31 AOÛT 2015**

Ordre du jour :

1. Travaux d'accessibilité de la mairie : approbation de l'avant-projet présenté par M. BAYER du CAUE du Bas-Rhin et approbation de la consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre
2. Déclarations d'intention d'aliéner
3. Information sur la nouvelle procédure des DIA
4. Numérotation 4 rue des Roses
5. Subvention pour ravalement de façades
6. Acceptation de remboursements de sinistres
7. Vérification électrique des bâtiments communaux
8. Divers et communication
 - 8.1. Compte rendu des commissions communales (Écoles, Vie Locale, nettoyage rivière)
 - 8.2. Résultats concours fleurissement 2015
 - 8.3. Compte rendu Correspondant Défense
 - 8.4. Compte rendu de l'installation du matériel des écoles
 - 8.5. 50^{ème} anniversaire du Jumelage (inscription du CM et cadeau à offrir)
 - 8.6. Panneaux descriptifs 2^{ème} DB
 - 8.7. Bilan vente au plus offrant
 - 8.8. Site Internet
 - 8.9. Courriers de plaintes reçues en mairie
 - 8.10. Rapports annuels 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et sur l'eau potable et assainissement

Noms et Prénoms	Qualité	Signature	Procuration
KOENIG Jean-Marie	Maire		/
MASTRONARDI Céline	Adjointe		/
METZ André	Adjoint		/
FETZER Michèle	Adjointe		/
METZ Didier	Conseiller Municipal		/
ALBRECHT Joanne	Conseillère Municipale		Procuration à Dominique LEHMANN
SPITZ Benoît	Conseiller Municipal		/
LEHMANN Dominique	Conseillère Municipale		/
SCHMITT Philippe	Conseiller Municipal		/
HIRTZ Valérie	Conseillère Municipale		/
RIESTER Norbert	Conseiller Municipal		/
GOERINGER Carine	Conseillère Municipale		Procuration à Valérie HIRTZ
EHRHART Joseph	Conseiller Municipal		/
DIETRICH Anne	Conseillère Municipale		/
HARRER Marc	Conseiller Municipal		/